

À la recherche d'Alain Quellien

Une enquête en islamophobie

Jean-Louis Triaud

Institut des Mondes Africains

Sociétés politiques comparées, 50, janvier-avril 2020

ISSN 2429-1714

Editeur : Fonds d'analyse des sociétés politiques, FASOPO, Paris | <http://fasopo.org>

Citer l'article : Jean-Louis Triaud, « À la recherche d'Alain Quellien. Une enquête en islamophobie », *Sociétés politiques comparées*, 50, janvier/avril 2020, http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2_n50.pdf



À la recherche d'Alain Quellien.
Une enquête en islamophobie.

Résumé

L'islamophobie est un thème qui est entré dans le débat public il y a une dizaine d'années. Des chercheurs ont voulu retrouver l'usage de ce terme, sa chronologie et sa généalogie. Le nom d'Alain Quellien, qui semble être l'inventeur du terme (mais non de la chose), est venu à la surface pour un ouvrage qu'il avait publié en 1910, intitulé *La politique musulmane en Afrique occidentale française*. Nous avons voulu étudier les conditions de production de cet ouvrage ainsi que la biographie de cet auteur, afin de mieux apprécier sa place et son rôle, parfois sur-interprétés. Comment un simple rédacteur de ministère, jeune auteur d'une thèse de droit, est devenu une figure emblématique dans l'histoire de l'islamophobie ? Tel est l'objet de cette enquête.



Looking for Alain Quellien.
An Investigation into Islamophobia.
Abstract

The theme of Islamophobia entered the public debate about a decade ago. But what is the genealogy and chronology of this term and how is it used? Alain Quellien seems to have coined the concept (but not created the phenomenon) in his book entitled *La politique musulmane en Afrique occidentale française* ("Muslim politics in French Western Africa"), published in 1910. This article examines the conditions of production of this book as well as the biography of its author in order to better examine his place and his role in the French colonial vision of Islam, often overinterpreted. This article examines how a simple minister clerk, author of a PhD dissertation in Law studies became such an emblematic figure in the history of islamophobia.



Mots-clés

Afrique occidentale ; archives du recrutement militaire ; islamophobie ; Quellien ; thèse de droit.



Keywords

Islamophobia; military recruitment archives; PhD in Law studies; Quellien; Western Africa.

La politique musulmane de la France en Afrique subsaharienne et au Maghreb est une des thématiques qui a accompagné nos travaux. « Il y a – écrivions-nous – une dimension anti-islamique inhérente et récurrente dans la pensée politique et administrative française en Afrique, laquelle mérite une étude et une enquête. Bien qu'il y ait eu des auteurs, et des périodes, qui ont manifesté de l'intérêt et de la sympathie pour le monde musulman, la culture française a maintenu une forte continuité dans sa vision négative et sa peur de l'islam »¹. À la différence du colonisateur britannique, « la politique musulmane de la France au sud du Sahara a donc toujours été, peu ou prou, imprégnée par une théorie du complot ». Le point de départ contemporain de cette vision négative est à chercher dans la conquête française de l'Algérie, qui se heurta à de vigoureuses résistances, venues, en partie, de personnalités et d'organisations musulmanes. C'est aussi là que se construisit une des formes particulières de cette peur de l'islam : la dénonciation des confréries soufies comme des chefs d'orchestre clandestins. Le concept de « péril confrérique », assorti d'efforts récurrents d'identification, de classification et de dénombrement, et d'efforts pour distinguer les « bonnes » confréries de celles jugées « mauvaises », en est issu². À la différence aussi du colonisateur britannique qui ne cherchait pas à intégrer ni à assimiler ses sujets africains, le colonisateur français, soucieux, au contraire, de propager et d'inculquer la culture nationale, considérait généralement les sociétés islamiques comme plus difficilement assimilables en raison de leur idéologie spécifique (l'école française opposée à l'école coranique, notamment).

Le nom de Quellien, auteur d'un unique ouvrage, *La politique musulmane dans l'Afrique occidentale française*, nous était donc connu, mais comme une simple trace bibliographique³. Cet obscur rédacteur au ministère des Colonies nous semblait moins important, en la matière, que d'autres noms majeurs de la politique musulmane française qui l'ont précédé, en Algérie coloniale, ou qui l'ont suivi, en « Afrique occidentale française ». Nous n'en savions pas plus sur lui que ce qui figurait au début de son ouvrage : « Docteur en Droit, Élève breveté de l'École coloniale, Diplômé de l'École spéciale des Langues orientales vivantes, Rédacteur au ministère des Colonies »⁴. Lorsque notre collègue Marc-Antoine Pérouse de Montclos vint nous demander les dates biographiques d'Alain Quellien – que nous ignorions totalement –, cela provoqua notre curiosité et nous incita à entreprendre une enquête sur cet auteur méconnu.

LA NOUVELLE VIE DE QUELLIEN

C'est que, entre-temps, son ouvrage était en train de connaître une nouvelle vie. En 2013, la Bibliothèque nationale de France et Hachette Livres ont procédé à une « réédition conjointe à la demande » d'un certain nombre de titres jugés significatifs. L'ouvrage de Quellien est ainsi réédité dans cette série⁶. Une photographie floue, attribuée à Quellien, mais dont la source, sauf erreur, n'est pas indiquée dans cette notice,

¹ Jean-Louis Triaud, « Islam in Africa under French Colonial Rule », in Nehemia Levtzion et Randall Pouwels, *The History of Islam in Africa*, Athens, Ohio University Press, et Oxford, James Currey, 2000, en anglais (Paragraphe intitulé: « The French Fear of Islam »), p. 169-170. Voir aussi, « L'Islam vu par les historiens français », *Esprit*, n° 246, octobre 1998, pp. 110-132.

² Jean-Louis Triaud, « Le thème confrérique en Afrique de l'Ouest. Essai historique et bibliographique », in Alexandre Popovic et Gilles Veinstein, *Les Ordres mystiques dans l'islam*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986, pp. 271-282.

³ Alain Quellien, *La politique musulmane de la France en Afrique occidentale française*, Paris, Larose, 1910, VIII + 278 p.

⁴ Rédacteur au ministère est une fonction de début de carrière. Quellien n'était pas, comme nous l'avons parfois vu écrit, un haut fonctionnaire. Il n'avait alors, rappelons-le, que 25 ans.

⁵ « Hachette Livre et la BnF proposent un service permettant de réimprimer à l'identique des trésors du patrimoine littéraire et historique français puisés dans des collections rares de livres anciens, livres de droits et publiés avant 1930 [...] Ces ouvrages sont livrés en librairie dans les mêmes délais qu'un exemplaire prélevé sur stock grâce à une technologie numérique qui permet d'imprimer un exemplaire en quelques heures » (<https://www.hachettebnf.fr/hachette-bnf/>).

⁶ Voir <https://www.hachettebnf.fr/la-politique-musulmane-dans-lafrique-occidentale-francaise-9782012892019>. La notice est assortie d'une mise en garde qui est commune à tous les ouvrages ainsi réédités : « Le présent ouvrage s'inscrit dans une politique de conservation patrimoniale des ouvrages de la littérature française mise en place avec la BnF. Hachette Livre et la BnF proposent ainsi un catalogue de titres indisponibles, la BnF ayant numérisé ces œuvres et Hachette Livre les imprimant à la demande. Certains de ces ouvrages reflètent des courants de pensée caractéristiques de leur époque, mais qui seraient aujourd'hui jugés condamnables. Ils n'en appartiennent pas moins à l'histoire des idées en France et sont susceptibles de présenter un intérêt scientifique ou historique. Le sens de notre démarche éditoriale consiste ainsi à permettre l'accès à ces œuvres sans pour autant que nous en cautionnions en aucune façon le contenu » (<https://www.hachettebnf.fr/la-politique-musulmane-dans-lafrique-occidentale-francaise-9782012892019>).

est en même temps mise en ligne. Cette réédition met l'ouvrage sous le projecteur⁷. Il devient, en raison de sa date et de son titre, une sorte de précurseur.

Le nom de Quellien était, en fait, réapparu quelques années plus tôt. En 2010, un chercheur espagnol, Fernando Bravo López, peut-être le premier, avait déjà ressuscité Quellien dans un article consacré à la définition de l'islamophobie⁸. López se propose alors, en particulier, d'examiner les usages du terme « islamophobie », et de ce qu'il recouvre, au début du XX^e siècle. Dans cette enquête généalogique, il remonte à Étienne Dinet (1861-1929) et Slimane ben Ibrahim (1870-1953)⁹, déjà réputés par des travaux antérieurs¹⁰ pour avoir été les premiers à user du terme. Son attention porte sur leur ouvrage, intitulé *L'Orient vu de l'Occident*¹¹, qui est plus particulièrement consacré à une critique du jésuite orientaliste belge Henri Lammens (1862-1937), et de l'arabisant français Paul Casanova (1861-1926). Dinet et Ben Ibrahim usent du terme « islamophobie » pour qualifier plus particulièrement le travail de Lammens, auquel ils reprochent une représentation non scientifique, partielle et péjorative, jusqu'à considérer l'islam comme un ennemi à combattre, ce qui est là, précise López, leur définition sous-jacente de l'islamophobie¹². Quelques années plus tard, ils publient un nouvel ouvrage *Le pèlerinage à la maison sacrée d'Allah*¹³, dans lequel ils consacrent plusieurs pages à l'hostilité de l'Europe à l'égard de l'islam et, en distinguant plusieurs types d'islamophobie, ébauchent une typologie du concept. Après cette présentation des ouvrages de Dinet et Ibrahim, López remonte encore plus haut dans cette généalogie du terme.

Dinet et Ibrahim n'étaient pas les premiers à utiliser le terme islamophobie, qui était apparu auparavant dans au moins deux travaux concernant l'Afrique occidentale sous la domination coloniale, tous les deux datés de 1910. Le premier est un article de l'africaniste français Maurice Delafosse (1870-1926) intitulé « L'état actuel de l'islam dans l'Afrique occidentale française »¹⁴. Le second était une thèse de doctorat écrite par Alain Quellien, un fonctionnaire au ministère français des Colonies. Celle-ci est intitulée « La politique musulmane dans l'Afrique occidentale française »¹⁵.

Nous voici donc au cœur de notre sujet avec l'attribution de la qualité de pionniers du terme à deux auteurs prenant l'Afrique occidentale française comme base de référence : Maurice Delafosse, un des pères des études africaines en France, autorité scientifique en la matière entre les deux guerres, et l'objet de notre enquête, Alain Quellien (1885-1915), un jeune docteur en droit, qui, comme nous le montrerons plus loin, n'avait jamais mis les pieds en Afrique et travaillait de seconde main. On précisera dès le début que, s'ils ont inauguré la catégorie nominale « islamophobie » pour désigner les attitudes correspondantes, ni l'un ni l'autre ne peut être qualifié d'« islamophobe », ce dont ils se défendent clairement au contraire.

Delafosse fut ce qu'on a appelé un « administrateur-savant », hostile en matière coloniale aux tenants de la manière forte. Il s'opposa notamment à Gabriel Angoulvant (1872-1932), gouverneur de Côte d'Ivoire (1908-

⁷ Alain Quellien, *La politique musulmane en Afrique occidentale française*. Paris, Hachette Livres et BnF, 1^{er} juin 2013.

⁸ Fernando Bravo López, "Towards a definition of Islamophobia: approximations of the early twentieth century", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 34, n° 4, 2011. Publié online, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01419870.2010.528440>, le 26 nov. 2010, mis ensuite en ligne sur le site du CNRS, HAL, 29 p. C'est à cette édition de HAL que nous faisons référence.

⁹ Étienne Dinet était un peintre orientaliste vivant en Algérie et converti à l'islam. Slimane ben Ibrahim édita avec lui plusieurs ouvrages sur l'islam et l'accompagna dans le pèlerinage à La Mecque.

¹⁰ Fernando Bravo López cite à l'appui Alain Gresh, « L'utilisation du mot 'islamophobie' », *ToutesEgales.net*, 20 février 2004 ; Jocelyne Cesari et al., "Securitization and religious divides in Europe. Muslims in Western Europe After 9/11: Why the term islamophobia is more a predicament than an explanation". Submission to the Changing Landscape of Citizenship and Security, 6th PCRD of European Commission, 1 June 2006, http://www.libertysecurity.org/IMG/pdf_Challenge_Project_report.pdf (consulté le 20 mai 2010); Chris Allen, *Islamophobia: contested concept in the public space*, PhD dissertation, Department of Theology, University of Birmingham, Birmingham, 2006, p. 3

¹¹ Étienne Dinet et Slimane ben Ibrahim, *L'Orient vu de l'Occident : essai critique*. Paris, H. Piazza, 1925. On peut ajouter Vincent Geisser, qui en fait état dans les *Cahiers de l'islam*, entretien du 28 juillet 2013, en ligne : https://www.lescachiersdelislam.fr/Rencontre-avec-Vincent-Geisser_a346.html Il n'en faisait pas mention dans *La Nouvelle islamophobie*, (Paris, La Découverte, 2003), consacré aux aspects actuels de la question.

¹² López, "Towards a definition of Islamophobia...", art. cité, pp. 7-9.

¹³ Étienne Dinet et Slimane ben Ibrahim, *Le Pèlerinage à la maison sacrée d'Allah*, Paris, Hachette, 1930.

¹⁴ Maurice Delafosse, « L'état actuel de l'islam dans l'Afrique occidentale française », *Revue du monde musulman*, vol. 11, n° 5, mai 1910, pp. 32-53.

¹⁵ López, "Towards a definition of Islamophobia...", art. cité, pp. 10-11.

1915)¹⁶, plus tard Gouverneur général de l'Afrique équatoriale française (1917), puis Gouverneur général faisant fonction de l'Afrique occidentale française (1918-1919)¹⁷. Dans son article de 1910, Delafosse écrit :

Quoi qu'en disent ceux pour qui l'islamophobie est un principe d'administration indigène, la France n'a rien de plus à craindre des Musulmans en Afrique occidentale que des non-Musulmans [...] L'islamophobie n'a donc pas de raison d'être dans l'Afrique occidentale, où l'islamophilie, dans le sens d'une préférence accordée aux Musulmans créerait d'autre part un sentiment de défiance parmi les populations non-musulmanes qui se trouvent être les plus nombreuses. L'intérêt de la domination européenne, comme aussi l'intérêt bien entendu des indigènes, nous fait donc un devoir de désirer le maintien du statu quo et de garder une neutralité absolue vis-à-vis de tous les cultes¹⁸.

Deux ans plus tard, dans son maître-ouvrage, *Haut-Sénégal-Niger*, Delafosse reprend et développe son point de vue. López attire l'attention sur ce passage :

L'islamophobie n'a donc pas de raison d'être au Soudan, mais, par contre, l'islamophilie dans le sens d'une préférence accordée aux musulmans, constituerait également une erreur, en créant un sentiment de méfiance parmi les populations animistes, qui se trouvent être les plus nombreuses et qui, à certains égards, sont plus accessibles à nos idées que les populations musulmanes.

Lorsqu'on envisage l'influence exercée par l'islamisme sur la race noire, les avis sont très partagés. Il semble que la religion musulmane ait produit, là où elle s'est implantée, des résultats indéniables en ce qui concerne la civilisation extérieure et matérielle, mais il ne paraît pas que la modification de la mentalité indigène ait été bien profonde et que la moralité des individus ait été sensiblement améliorée ; quant à l'état social des populations, il n'a, je crois, subi aucun progrès. Les résultats de l'islamisation des Noirs sont vraisemblablement supérieurs au point de vue objectif, à ceux obtenus çà et là par leur christianisation, mais il serait peut-être préférable, pour les indigènes, que leur civilisation évoluât normalement par suite d'une modification lente des religions autochtones.

Au point de vue de la capacité intellectuelle, les peuples du Soudan qui ont adopté l'islamisme n'apparaissent pas sensiblement supérieurs aux autres : d'une part, ce ne sont pas toujours les mieux doués sous le rapport de l'intelligence qui se sont convertis à l'islam et, d'autre part, on ne constate pas de différence appréciable entre les fractions d'un même peuple demeurées animistes et celles qui ont embrassé l'islamisme. Si les musulmans sont en général plus affinis que les autres, cela tient à leur éducation supérieure, à leur groupement en centres plus considérables et à leurs déplacements plus fréquents et plus lointains, d'où résultent des frottements qui font souvent défaut aux populations animistes, plus dispersées et plus casanières¹⁹.

Et Delafosse poursuit en comparant les institutions musulmanes et animistes sur différents points : social, administratif, moral. Il crédite l'islam d'avoir supprimé les sacrifices humains et l'alcoolisme, et conclut :

[...] l'islamisation de nos sujets africains serait, en tous cas, moins redoutable pour nous que leur christianisation ; [...] le mieux serait que les populations soudanaises se bornassent à perfectionner les religions locales. Et peut-être, en fin de compte, serait-ce là la meilleure des solutions²⁰.

Delafosse s'efforce de tenir la balance égale entre ce qu'il appelle « islamophobie » et « islamophilie », l'une et l'autre jugées préjudiciables, de son point de vue, à une bonne administration des populations. Le mot « islamophobie » est bien là pour caractériser une attitude que, pour sa part, il ne partage pas. Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed citent ainsi, à l'appui, son compte rendu²¹ d'un ouvrage de l'abbé Henry sur les Bambara²², dont il dénonce précisément l'« islamologie féroce »²³.

Olivier Le Cour Grandmaison, qui fait une place aux positions de Delafosse, observe que, sur « la comparaison entre les effets généraux de l'islamisation » à ceux de la 'christianisation' [...] Maurice Delafosse défend une position originale. À la différence de la majorité de ses contemporains, il estime que

¹⁶ Delafosse composait des libelles, contre celui qu'il appelait « Jules César », qui circulaient sous le manteau parmi ses proches, tel celui-ci qui commençait par « Mil neuf cent huit ! C'est l'année immortelle où l'Engoul'vent s'abattit parmi nous pour effacer les fautes de Clozel [prédécesseur d'Angoulvant en Côte d'Ivoire] et du commerce apaiser le courroux ! D'un peuple entier fêtons la délivrance. Colons, debout ! acclamons le sauveur ! Nègre, à genoux ! adore la potence ! Coco-rico ! salut au rédempteur ! » (Louise Delafosse, *Maurice Delafosse. Le Berrichon conquis par l'Afrique*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-mer, 1976, p. 275).

¹⁷ Angoulvant a justifié ses méthodes de répression dans *La Pacification de la Côte d'Ivoire, 1908-1915 : méthodes et résultats*, Paris, Larose, 1916.

¹⁸ Delafosse, « L'état actuel de l'islam dans l'Afrique occidentale française », art. cité, p. 53.

¹⁹ Maurice Delafosse, *Haut-Sénégal-Niger (Soudan français)*, tome 3. *Les Civilisations*, Paris, Larose, 1912, pp. 212-213.

²⁰ *Ibid.*, pp. 213-215.

²¹ Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème » musulman*. Paris, La Découverte, [2013] 2016, p. 74 et pp. 294-295, note 10.

²² Joseph Henry, *L'Âme d'un peuple africain : les Bambara ; leur vie psychique, éthique, sociale, religieuse*, Münster, Aschendorff, 1910. Repr. Creative Media Partners, 2018.

²³ Maurice Delafosse, *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, tome 2, n° 1-2, 1911, p.10. Après quelques éloges sur le contenu de l'ouvrage, Delafosse critique les interprétations de l'auteur dans le domaine religieux, agissant en cela « comme beaucoup de missionnaires ». L'« islamologie féroce » vient en tête des « idées fixes » qu'il relève chez lui, avec la présence du démon et de Satan dans les croyances bambara.

cette comparaison tourne à l'avantage du mahométisme [...] »²⁴. Comme on l'a relevé plus haut, Delafosse préconise de « garder une neutralité absolue vis-à-vis de tous les cultes ». Pour Le Cour Grandmaison, « cette recommandation essentielle, qui est aussi une critique de la politique conduite en Afrique française et en Algérie, est soutenue par une double condamnation : la première vise l'islamophobie faite 'principe d'administration indigène' par ceux, ils sont les plus nombreux, qui pensent que les musulmans sont une menace majeure » – et veulent favoriser les activités des missionnaires chrétiens²⁵. « La seconde est inverse ; elle concerne l'islamophilie » – dont Le Cour Grandmaison rappelle la définition donnée par Delafosse et les raisons de ses réserves.

Chez les quatre analystes et commentateurs que nous venons de citer, López, Hajjat et Mohammed, et Le Cour Grandmaison, le cas de Quellien vient ensuite : Delafosse en premier, Quellien en seconde position. C'est là une inversion de leur position chronologique : Quellien n'a pu lire les travaux en question de Delafosse, qu'il ne cite évidemment pas. Par contre, Delafosse cite l'ouvrage de Quellien dans la bibliographie de son ouvrage de 1912²⁶. Quellien est assurément second sur le plan de la notoriété et de la séniorité²⁷, mais il n'est pas l'héritier ni le disciple de Delafosse. Ils ont en commun le fait d'utiliser le mot « islamophobie » et ils incarnent, l'un et l'autre, une position hostile à ce discours. Cependant leur expérience et leurs modèles sont distincts²⁸.

La quête généalogique que nous observons s'attache à retrouver l'apparition du mot, en la distinguant de sa pratique, qui, elle, lui est bien antérieure. En effet, si nous voulons retracer les origines de l'hostilité à l'égard de l'islam dans la culture coloniale française, il conviendrait, on l'a dit, de remonter à l'Algérie. Comme nous l'avons rappelé, c'est là qu'une image négative et obsidionale de l'islam s'est forgée et développée, dont Étienne Dinet et Slimane ben Ibrahim ne portent ensuite qu'indirectement témoignage, puisque leur critique s'applique principalement à la production littéraire des islamologues européens.

Dans cette quête généalogique du mot « islamophobie », Quellien, qui était depuis longtemps oublié, acquiert une importance nouvelle. Pas plus que Delafosse, il n'est à ranger parmi les « islamophobes », mais on lui doit, en effet, chronologiquement, et avant Delafosse, qui a pu le lui avoir emprunté, la première utilisation connue du terme « islamophobie ». Le titre du premier chapitre de la seconde partie de son ouvrage, intitulé « Reproches adressés à l'islam dans l'Afrique occidentale », est accompagné, selon l'usage de l'époque, d'une série de mots ou d'expressions qui en annoncent le contenu. Le mot « islamophobie » vient en tête. C'est aussi le titre du premier paragraphe du chapitre, assorti du commentaire suivant : « Il y a toujours eu, et il y a encore un préjugé contre l'islam répandu chez les peuples de civilisation occidentale et chrétienne. Pour d'aucuns, le musulman est l'ennemi naturel et irréconciliable du chrétien et de l'Européen, l'islamisme²⁹ est la négation de la civilisation, et la barbarie, la mauvaise foi et la cruauté sont tout ce qu'on peut attendre au mieux des mahométans »³⁰. Quellien fournit ainsi une définition de ce qu'il appelle « islamophobie », en forgeant, pour l'occasion, ce néologisme³¹, à moins qu'il ne l'ait emprunté ailleurs.

SUR LA NAISSANCE DU TERME « ISLAMOPHOBIE »

Sur l'apparition de ce terme nouveau, un article de Pierre Villard³² sur la genèse du mot « xénophobie » à la même époque permet d'éclairer la question. Villard note que le mot « xénophobe », absent jusqu'alors des

²⁴ Olivier Le Cour Grandmaison, « *Ennemis mortels* ». *Représentations de l'islam et politiques musulmanes en France à l'époque coloniale*, Paris, La Découverte, 2019, p. 41.

²⁵ *Ibid.*, p. 43.

²⁶ Delafosse, *Haut-Sénégal-Niger (Soudan français)*, *op. cit.*, p. 228.

²⁷ Il y a une génération d'écart entre Delafosse, né en 1860, et Quellien, né en 1885.

²⁸ Un point commun cependant : tous deux ont été élèves de l'École des Langues orientales.

²⁹ Dans l'usage de l'époque, le mot « islamisme », forgé sur le modèle des autres religions, judaïsme, christianisme, etc... désigne ce que nous appelons aujourd'hui l'islam, sans la connotation d'islam politique que certains lui prêtent.

³⁰ Quellien, *La politique musulmane de la France...*, *op. cit.*, p. 33.

³¹ Au tournant du XIX^e et du XX^e siècles, selon le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL : <https://www.cnrtl.fr>), le terme « phobie » est issu de la psychologie des sentiments et de la psychopathologie. Par contre, curieusement, les mots « islamophobie » et « islamophobe » sont des formes déclarées « introuvables » sur le portail du CNRTL.

³² Pierre Villard, « Naissance d'un mot grec en 1900. Anatole France et les xénophobes », *Mots*, n° 8, mars 1984. Numéro spécial, « L'Autre, l'Étranger, présence et exclusion dans le discours », sous la direction de Gill Seidel, pp. 191-195. En ligne : https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1984_num_8_1_1147.

dictionnaires et encyclopédies, apparaît dans le *Nouveau Larousse Illustré* (1904-1907), date retenue ensuite pour dater l'apparition du mot. Mais il relève aussi une autre occurrence chez Anatole France, lequel, nourri d'Aristophane et Rabelais, dans *Monsieur Bergeret à Paris*, « brocarde les 'démagogues', qui côtoient les 'misoxènes, xénophobes, xénoctones et xénophages' » – les démagogues étant, sous sa plume, les nationalistes en tout genre de son temps. « L'ouvrage est paru en avril 1901 chez Calmann-Lévy et on peut admettre [...] que le terme a dû être forgé vers 1900 »³³. Plus significatif encore sur la construction du mot, Villard souligne en note que, selon Marianne Ebel et Pierre Fiala³⁴, « un élément essentiel dans la formation néologique du mot xénophobe/xénophobie est l'existence, dès le XIX^e siècle, des séries anglophobe/anglophobie, francophobe/francophobie. On trouvera dans les années 1920 germanophobe/germanophobie »³⁵. Le néologisme « islamophobie » s'inscrit donc dans une telle série, ainsi datée et connotée.

Quellien a pris là ses modèles terminologiques. Au-delà du terme, il convient de s'interroger sur le contenu de son ouvrage. Après avoir défini ce qu'il appelle « islamophobie », il s'attache à en analyser et réfuter les différentes composantes. López ainsi que Hajjat et Mohammed analysent dans des termes voisins la séquence des accusations adressées à l'islam. « Quellien entreprend ensuite de contredire les principaux 'reproches' adressés à l'islam (la 'guerre sainte', l'esclavage, la polygamie, le fatalisme et le fanatisme) en mobilisant des arguments anti-essentialistes et historiques »³⁶.

QUELLIEN, LECTEUR ET EMULE DE BINGER

Cette séquence de reproches réfutés est intéressante et significative dans la mesure où elle révèle l'une des sources principales du texte de Quellien. L'ouvrage de Quellien est une thèse de droit, c'est-à-dire, en l'occurrence, et dans ce cas, un exercice où, à cette époque, la compilation de sources imprimées tient la place essentielle³⁷. Ces sources figurent dans la liste récapitulative de la bibliographie finale, mais aussi, dans les notes en bas de page, à l'appui des citations effectuées.

Dans ces citations en bas de page, en faisant un rapide décompte, on trouve 29 notes sur 193 faisant référence à l'un et/ou l'autre de deux ouvrages de Binger³⁸. Binger vient donc en tête par le nombre de citations. D.A. Forget, auteur d'une thèse pour obtenir le grade de bachelier en théologie, présentée à la Faculté de théologie protestante de l'université de Paris, *L'Islam et le christianisme dans l'Afrique centrale*³⁹, vient ensuite pour le nombre de citations. Alfred Le Chatelier (1855-1929), pourtant une autorité en la matière, a droit à moins de citations⁴⁰.

Le chapitre II du *Péril de l'islam* de Binger (un titre par antiphrase, comme nous allons le voir) annonce, dans son résumé initial, exactement la même séquence : « Reproches qu'on adresse à l'islam – Des guerres – De l'esclavage – De la polygamie – Du fatalisme et du fanatisme » (pp. 18-33). Ce dont on crédite Quellien

³³ *Ibid.*, pp. 192-193.

³⁴ Marianne Ebel et Pierre Fiala, *Sous le consensus, la xénophobie*, Lausanne, Institut de science politique, 1983.

³⁵ Villard, « Naissance d'un mot grec en 1900... », art. cité, p. 193, n. 15.

³⁶ Hajjat et Mohammed, *Islamophobie...*, op. cit., p. 75. Voir aussi López, "Towards a definition of Islamophobia...", art. cité, pp. 12-15.

³⁷ Quellien mentionne également des entretiens : il cite ainsi H. Marchand, officier interprète, chef du « service des informations islamiques au ministère des Colonies » et d'autres informations « fournies par des administrateurs coloniaux et des voyageurs » (*La politique musulmane de la France...*, op. cit., p. VIII). H. Marchand est « l'auteur d'une des premières monographies sur l'islam en Afrique de l'Ouest » (Jean-Louis Triaud, « Une saison orientaliste en Afrique occidentale », *Cahiers d'études africaines*, n° 198-199-200, 2010, p. 924). Voir Interprète Marchand, « La religion musulmane au Soudan français », *Bulletin du Comité de l'Afrique française, Renseignements coloniaux*, octobre 1897, pp. 91-111.

³⁸ Capitaine Binger, *Esclavage, islamisme et christianisme*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1891. Louis Gustave Binger, *Le Péril de l'islam*, d'abord publié en livraisons successives dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française, Renseignements coloniaux*, 1906, n° 2, pp. 17-26 ; n° 3, pp. 89-96 ; n° 4, pp. 138-144 ; n° 5, pp. 177-182 ; n° 6, pp. 197-205. Publié ensuite en brochure, comme Publication du Comité de l'Afrique française, 1906, 119 p. Absent de Gallica, on peut le trouver mis en ligne par Google :

<https://archive.org/details/leprildelislam00bingoog/mode/2up>

³⁹ Cahors, Imprimerie de A. Coueslant, 1900.

⁴⁰ Alfred Le Chatelier, officier, ancien élève de Saint-Cyr, inaugure en 1902 la chaire de sociographie musulmane au Collège de France. Il fonde, en 1906, la *Revue du monde musulman*. Il est l'auteur d'un des premiers ouvrages documentés sur l'islam ouest-africain. *L'Islam dans l'Afrique occidentale*, Paris, G. Steinheil, 1899. Quellien, qui cite trois de ses ouvrages dans sa bibliographie, donne de lui cet éloge nuancé : « M. Le Chatelier, dans son remarquable livre, *L'Islam dans l'Afrique occidentale*, a fait ressortir à se [sic] sujet la situation des différents pays qui constituent le Soudan et ses abords et a marqué, avec une précision parfois aventureuse, la répartition des musulmans et les caractères locaux des influences religieuses » (*La politique musulmane de la France...*, op. cit., p. 117).

est, en fait, directement tiré de Binger – emprunt d’ailleurs pleinement assumé par l’auteur de la thèse, comme ses notes de bas de page en témoignent. Le jeune étudiant (Quellien a 25 ans en 1910) a fait ses gammes à partir d’un auteur, qui était alors un des grands noms de l’aventure coloniale. Louis-Gustave Binger (1856-1936), officier de carrière, était bien connu par le récit de son voyage d’exploration, en 1887-1889, en Afrique de l’Ouest, popularisé par des articles dans la presse et dans les revues illustrées, avant sa publication sous forme d’ouvrage⁴¹. Il était devenu le premier gouverneur de la Côte d’Ivoire (1893-1895) et, en 1896, il fut nommé directeur des Affaires d’Afrique au ministère des Colonies, poste qu’il allait occuper jusqu’à sa retraite en 1907.

Binger défend, sur la question de l’islam des positions bien trempées, dont Quellien s’est fait le compilateur et le disciple. Sur ces positions de Binger, on doit à Francis Simonis une analyse approfondie⁴². Simonis rappelle comment Binger fut influencé par son passage chez les Jula (Dioula) de Kong (au nord-est de l’actuelle Côte d’Ivoire), un monde de commerçants et de lettrés musulmans chez lesquels il trouva souvent bon accueil. Ces Jula avaient refusé de se joindre au *jihâd* armé lancé par Al-Hâjj ‘Umar plus au nord.

Ces aspects originaux de la religion jula allaient conduire Binger à une image très positive de l’islam qui apparaissait comme l’ennemi naturel et irréductible de la colonisation française. C’était, par exemple, le cas de Mage, qui avait conclu son récit de voyage à Ségou par une sévère critique du monde musulman : « la plupart des maux de l’Afrique viennent de l’islamisme. Ni dans nos colonies actuelles, ni dans celles qu’on fondera plus tard, même quand il se présentera sous les dehors les plus séduisants, comme cela arrive parfois au Sénégal, jamais dans aucune circonstance, on ne doit l’encourager »⁴³.

En 1872, l’explorateur Mage tenait donc des propos ouvertement « islamophobes » bien avant que le mot ait été inventé. López, très opportunément, appelle à cet égard à distinguer *the word and the thing*, le mot et la chose : « L’existence de cette peur de l’islam et des musulmans avait été détectée bien avant que Quellien ne s’attaque à l’islamophobie⁴⁴ ». Simonis poursuit :

Binger, au contraire, voyait dans l’islam un progrès certain sur les « coutumes » traditionnelles africaines. Il était fidèle, en cela à son maître et protecteur Faidherbe, dont il était l’officier d’ordonnance. Dès 1891, il publiait un petit opuscule *Esclavage, islamisme et christianisme* dans le but de convaincre l’opinion publique qu’il était faux de croire que les musulmans étaient et seraient toujours les ennemis des Européens. Il s’efforçait ainsi de démontrer que l’islam n’était en rien responsable des problèmes dont souffrait l’Afrique, mais était au contraire un facteur de bien-être et de civilisation⁴⁵.

Simonis rappelle comment Binger réfute, les uns après les autres, les reproches faits à l’islam selon la séquence reprise par Quellien.

Binger affirmait donc que la France ne devait pas combattre l’islam, mais avait intérêt à canaliser l’ardeur de ce qui constituait « une étape vers la civilisation ». « Beaucoup plus avancés que les fétichistes en éducation, en organisation sociale, en savoir-vivre, en bien-être, en commerce, en industrie et en culture intellectuelle en général »⁴⁶, les musulmans cheminaient sur la voie du progrès et devaient être encouragés par les Européens ; en effet, concluait l’explorateur, « de quelque côté, de quelque manière que la civilisation pénètre chez les Noirs, il faut nous en louer, ne pas l’entraver, user de la plus large tolérance à son égard, même si elle émane d’une source qui ne jaillit pas de notre propre religion »⁴⁷.

Quinze ans plus tard, alors qu’il est devenu directeur d’Afrique au ministère des Colonies, Binger conclut son premier chapitre du *Péris de l’islam* par une prise de position sans équivoque :

⁴¹ *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi... : 1887-1889*. Paris, Hachette, 1892, 2 vol. Il fit la une du supplément du *Temps*, le quotidien français de référence, en mars 1890. https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8d/Soudan_fran%C3%A7ais-Binger.jpg

⁴² Francis Simonis, « Louis-Gustave Binger et les Jula de Kong : une autre lecture », *Revue française d’histoire d’outre-mer*, t. 83, n° 312, 3^e trimestre 1996, pp. 29-40.

⁴³ *Ibid.*, p. 35. La citation dans le texte est de Eugène Mage, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*, Paris, Hachette, 1872. Rééd. Paris, Karthala, 1980, p. 303 [Note de l’auteur].

⁴⁴ López, “Towards a definition of Islamophobia...”, art. cit. p. 16. “The existence of this fear of Islam and Muslims had been detected well before Quellien tackled Islamophobia”.

⁴⁵ Simonis, « Louis-Gustave Binger et les Jula de Kong : une autre lecture », art. cité, p. 35.

⁴⁶ Binger, *Esclavage, islamisme et christianisme, op. cit.*, p. 53.

⁴⁷ Simonis, « Louis-Gustave Binger et les Jula de Kong : une autre lecture », art. cité, pp. 36-37. La citation dans le texte est de Binger, *Le Péris de l’islam, op. cit.*, pp. 92-93. Binger était un protestant alsacien. Il est possible, mais non avéré, que sa position religieuse personnelle, minoritaire, ait pu influencer son attitude. « Le père de Binger, Louis-Gustave, était de lignée lorraine et catholique, sa mère Marie Salomé Hummel [...], de lignée protestante, religion dans laquelle fut baptisé et élevé Louis-Gustave Binger ». Voir la notice de Yves Boulvert : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-10/010056727.pdf

Avec une franchise et une grande droiture qui font leur éloge, un petit nombre de gens éclairés ont prêché la tolérance et le rapprochement à l'égard de l'Islam, car ils ont foi dans le relèvement de ses adeptes ; mais on préfère à cette minorité infime la masse qui ne voit dans cette religion qu'une morale basse engendrant des mœurs abominables, un fanatisme outré, ou encore qui dénonce des conquérants et des meneurs de guerre sainte⁴⁸.

Il vaut la peine de rappeler à cette occasion que le titre de son ouvrage est paradoxal et, par-là, très trompeur⁴⁹, au point que certains s'y laissent encore prendre. C'est, comme on le voit clairement, un ouvrage de combat contre la « masse » islamophobe – bien que Binger n'utilise pas ce mot.

Que ce discours s'inscrive dans l'air du temps (« le relèvement de ses adeptes ») et que, comme le souligne Simonis dans sa conclusion, Binger se soit fait des illusions et ait idéalisé le monde jula, qui lui avait fourni informateurs et guides, cela permet de nuancer, sans pour autant annuler, l'effet de ses positions : bien qu'il soit devenu une autorité en matière coloniale, et peut-être à cause même de cela, Binger parle haut et fort et se range lui-même dans ce « petit nombre de gens éclairés » qui tiennent, sur l'islam, un autre discours que celui de la pensée dominante de son milieu, et dont Quellien va se faire l'élève et le continuateur.

Certains passages de Quellien sont très clairs à cet égard, dès son introduction :

L'évolution résultant de l'islamisation d'une grande partie de l'Afrique occidentale a fait accomplir aux noirs de grands progrès, aussi bien au point de vue politique, social et économique, qu'au point de vue moral et intellectuel. L'islam s'est montré dans ces régions créateur d'États et son influence civilisatrice doit être prise en sérieuse considération. Il a l'avantage de donner aux nègres un code civil et un code criminel qui s'adaptent aisément à leur état social, et les noirs islamisés parviennent, grâce à lui, à un niveau mental plus élevé que leurs congénères demeurés fétichistes⁵⁰.

Au musulman s'attache de plus, un renom de justice, d'honnêteté, de perfection, particulièrement recommandable [...]. Nous devons, si nous voulons juger avec impartialité l'islam dans l'Afrique occidentale, nous dégager de ces opinions préconçues et étroites qui l'assimilent à la barbarie et au fanatisme et le rendent responsable de méfaits qu'il n'a ni commis, ni encouragés⁵¹.

Notre intérêt bien entendu doit nous conduire à tolérer l'islam et à le traiter avec impartialité⁵².

L'examen des ouvrages, qu'on trouvera indiqués dans la bibliographie placée à la fin de cette étude, nous a permis de constater qu'il était possible de juger avec impartialité des croyances et des institutions publiques et privées différentes des nôtres.... Notre politique musulmane doit être tolérante et bienveillante parce qu'elle est, de cette façon, sage et juste⁵³.

Ce jugement sur le rôle de l'islam, s'accompagne, comme chez Binger, d'une condamnation sans appel des missions chrétiennes : « À côté de ce succès incontestable de l'islamisme, le christianisme est remarquable par son échec presque absolu dans les mêmes régions. Les tentatives d'évangélisation des nègres donnent des résultats pitoyables et tout à fait disproportionnés avec les efforts considérables des missionnaires chrétiens »⁵⁴ – aussi bien catholiques que protestants ajoute-t-il.

Dans le chapitre V intitulé « Effets politiques, sociaux et moraux résultant de l'islamisation de l'Afrique occidentale – Rôle et valeur de l'islamisme », le premier paragraphe parle explicitement de « *L'évolution de l'Afrique due à l'islam* » :

[...] La propagande musulmane est une étape vers la civilisation de l'Afrique occidentale et il est universellement reconnu que les peuples musulmans de ces régions sont supérieurs aux peuplades demeurées fétichistes pour ce qui concerne l'organisation sociale, la culture intellectuelle, le commerce, l'industrie, le bien-être, le savoir-vivre et l'éducation⁵⁵.

Ces prises de position sont directement héritées, voire recopiées, de celles de Binger. Un tel discours va à l'encontre de la pensée dominante qui, depuis la conquête de l'Algérie, désignait l'islam et les musulmans comme l'ennemi. Chez ceux-là, et non des moindres, on peut trouver, à la même époque, des propos,

⁴⁸ Binger, *Le Pêril de l'islam*, op. cit., p. 18.

⁴⁹ En choisissant ce titre par antiphrase, l'éditeur - le Comité de l'Afrique française - cherchait peut-être à attirer la « masse » que dénonce précisément Binger.

⁵⁰ Quellien, *La politique musulmane de la France...*, op.cit., p. IV.

⁵¹ *Ibid.*, p. V.

⁵² *Ibid.*, p. VII.

⁵³ *Ibid.*, p. VIII.

⁵⁴ *Ibid.*, p. III.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 100.

effectivement et violemment, anti-islamiques. Un bon exemple en est donné par le gouverneur général de l'AOF, William Ponty (1866-1915), en poste de 1907 à 1915, qui, dans une « circulaire sur la surveillance de l'islam », datée du 26 décembre 1912, et diffusée dans toutes les colonies de l'AOF, écrit :

La propagande maraboutique, façade hypocrite derrière laquelle s'abritent les espoirs égoïstes des anciens groupements privilégiés, dernier obstacle au triomphe complet de notre œuvre civilisatrice, basée sur le respect de la justice et de la liberté humaine, disparaîtra complètement le jour où tous ses militants démasqués, étroitement surveillés, ne pourront plus passer à travers les mailles du vaste réseau qui les environne sur toute l'étendue de notre Ouest africain.

On mesure mieux ainsi la différence de ton entre la position défendue par le jeune docteur en droit Quellien et celle mise en pratique par une autorité majeure du dispositif colonial du moment, et cela à seulement deux ans de distance. On pourrait en trouver d'autres.

« ISLAMOPHOBIE » ET « ISLAMOPHILIE »

En fait, Quellien illustre ce mouvement de balancier que l'on va observer dans les politiques musulmanes de la France en Afrique occidentale, entre une franche hostilité et une attitude de tolérance, faite aussi d'instrumentalisation, des partenaires musulmans. Cela dépendait souvent de la personnalité des administrateurs et des conditions locales.

Les débats s'appuyaient sur une représentation « darwinienne » des enjeux. Il s'agissait de savoir à quelle place se trouvait l'islam dans « l'échelle des civilisations ». Parce qu'il avait une culture écrite, l'islam était considéré à mi-chemin entre la barbarie et le progrès. Mais, dans le contexte du Maghreb, l'islam était désigné comme un obstacle au progrès. Il était alors tenu pour le vecteur et le signe de l'arriération par rapport aux sociétés industrielles. Dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, la place occupée par l'islam pouvait être créditée d'un différentiel positif. C'est précisément Quellien qui écrivait encore :

Nous ne pouvons prétendre faire franchir en une seule génération, ou même en quatre ou cinq, les degrés de l'échelle dont le vieux monde occidental, au bout de centaines de siècles, n'aperçoit pas encore le sommet. Il convient de se rappeler que la nature ne fait pas de bonds, qu'il est sinon impossible, du moins dangereux pour le noir de passer brusquement de son état quasi-barbare à l'état très avancé de notre développement social, il faut se souvenir également que l'Islam apporte avec lui un pouvoir de dégrossissement et une valeur morale incontestables⁵⁶.

La culture islamique, ainsi placée dans cette position intermédiaire, était jugée, d'un côté, en retard par rapport à la civilisation occidentale, et de l'autre, en avance par rapport aux populations non musulmanes, dites fétichistes. Selon que l'on plaçait le curseur d'un côté ou de l'autre, et selon les situations, on pouvait passer d'une attitude franchement hostile à une certaine « islamophilie » à l'égard de chefs de confréries, de grands commerçants et de notables musulmans. L'administration, sur place, se déchirait périodiquement entre ces deux attitudes.

Ces spéculations sont assurément très utilitaires. Il s'agit, pour les tenants de cette position, de juger islam et musulmans à l'aune des intérêts bien compris de la domination française. En tous cas, on remarquera que les jugements de valeur les plus péjoratifs visent les « peuplades fétichistes » et non les musulmans. C'est à l'égard des « nègres » que Quellien use d'un discours paternaliste et dépréciatif. Il évoque les « instincts apathiques du noir, son âme est remplie et dominée par ce même sentiment de l'inanité de l'effort humain »⁵⁷. À l'égard des musulmans, promus porteurs d'évolution, le ton est, pour cette raison, nettement plus positif.

QUELLIEN, LECTEUR OCCASIONNEL DE RENAN

Le Cour Grandmaison observe cependant que Quellien rejoint Renan⁵⁸, dont il cite les propos sur le fait que « l'islamisme n'est nullement original » et que « Mahomet n'a point fait œuvre nouvelle »⁵⁹. En fait, Quellien ne cite Renan que trois fois, soit beaucoup moins, au demeurant, que Binger et d'autres auteurs.

⁵⁶ *Ibid.*, p. III.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 67.

⁵⁸ Ernest Renan (1823-1892), professeur au Collège de France (1872), élu à l'Académie française (1878). Renan était devenu une autorité intellectuelle, non sans vives polémiques autour de ses positions sur les origines du christianisme.

⁵⁹ Le Cour Grandmaison, « *Ennemis mortels* »..., *op.cit.*, p. 62.

Dans la première citation, Renan souligne que si Mahomet a supprimé le vin, « il tint compte par ailleurs, et dans une très large mesure, des diverses passions qui agitent l'âme humaine. Il a donné ainsi à son œuvre 'la base la plus inébranlable en s'appuyant sur les faiblesses du cœur' »⁶⁰. Dans la seconde, qui est un long passage, Renan évoque effectivement le manque d'originalité de l'islam : « La naissance de l'islamisme, a dit Renan, est un fait unique et vraiment inappréciable. L'islamisme a été la dernière création religieuse de l'humanité et à beaucoup d'égards la moins originale. Au lieu de ce mystère sous lequel les autres religions enveloppent leur berceau, celui-ci naît en pleine histoire, ses racines sont à fleur de sol ». La citation de Renan se poursuit par une comparaison implicite avec le christianisme pour lequel « la critique la plus déliée suffit à peine pour discerner le réel sous ces apparences trompeuses du mythe et de la légende. L'islamisme, au contraire, apparaissant au milieu d'une réflexion très avancée, manque absolument de surnaturel. Mahomet, Omar, Ali, ne sont ni des voyants, ni des illuminés, ni des thaumaturges [...] »⁶¹. La troisième citation évoque l'action de prosélytisme des épouses prises par des « sultans du Soudan [...] dans les familles des chefs fétichistes », et, selon, Quellien : « C'est Renan qui le dit quelque part : 'il faut être bien fort pour ne point se troubler quand les femmes et les enfants joignent leurs mains pour vous dire : Croyez comme nous' »⁶². Il poursuit par quelques phrases sur « la diffusion du mahométisme [...] par l'intermédiaire des esclaves païennes, concubines de leur maître musulman »⁶³.

Ces références à Renan sont finalement fort modestes et relativement peu polémiques (par rapport à d'autres). Cela relève d'une islamologie sommaire, mais, pour un jeune docteur de l'époque, des références incidentes à Renan, compte tenu de l'autorité que celui-ci avait acquise, répondaient bien à certaines exigences académiques dans le cadre d'une thèse. Ce qui est plus surprenant, c'est que Quellien soit allé puiser dans des écrits déjà anciens du « jeune » Renan, remontant à 1857, alors que ce dernier était encore loin de l'élection au Collège de France et tandis que sa déclaration la plus célèbre et la plus polémique en matière d'islam, la conférence donnée sur « l'Islam et la science » de 1883⁶⁴, est totalement ignorée. Elle était, il est vrai, nettement plus critique. Cette conférence, publiée dans le *Journal des Débats* en livraisons successives, et auquel avait répondu, dans le même journal, Al-Afghani⁶⁵, se terminait par cette conclusion : « Pendant la première moitié de son existence, l'islamisme n'empêcha pas le mouvement scientifique de se produire en terre musulmane ; pendant la seconde moitié de son existence, il étouffa dans son sein le mouvement scientifique, et cela pour son malheur »⁶⁶. Renan opposait donc le monde occidental, doté de la raison et de la science, au monde musulman, qui en était privé. L'écrit de 1857 était, à cet égard, moins offensif. Pourtant, cet écrit lui-même et le nom même de Renan, qui figurent dans les notes infrapaginales de l'ouvrage de Quellien, sont absents de sa bibliographie finale. En fait, en dehors de ces trois citations, que nous dirons « de convenance académique », la problématique de Renan n'est pas celle de Quellien. Renan n'est pas son maître à penser. En outre, Quellien est tout entier tourné vers le rôle et la place de l'islam en Afrique occidentale.

À l'issue de cette analyse du livre de Quellien, menée à plusieurs voix, il est possible de conclure que, si Quellien peut effectivement être considéré comme l'inventeur probable du mot « islamophobie », un mot dont il dénonce d'ailleurs le contenu à la suite de Binger, son principal inspirateur et modèle, on ne saurait lui imputer, pour autant, une attitude islamophobe. Il convient de distinguer, comme il a été rappelé, le mot et la chose. Quellien est, avec Binger, et aussi Delafosse, en rupture avec les idées dominantes du milieu colonial sur l'islam et les musulmans, en Afrique occidentale. Il est certes un homme de son temps, qui est

⁶⁰ Quellien, *La politique musulmane de la France...*, op. cit., p. 49. Il cite « Renan, *Études d'histoire religieuse*, p. 285 » [Paris, Michel Lévy frères, 1857].

⁶¹ Quellien, *La politique musulmane de la France...*, op. cit., p. 39. Il cite « Renan, *Études d'histoire religieuse*, pp. 220-221 ».

⁶² Quellien, *La politique musulmane de la France...*, op. cit., p. 26. La citation de Renan n'est pas sourcée.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Conférence sur « L'Islam et la science », prononcée le 30 mars 1883 dans le Grand amphithéâtre de la Sorbonne. Le dialogue qui s'est établi entre Renan et Al-Afghani entre mars et mai 1883 est reproduit en ligne par Vincent Capdeguy : <http://blogs.histoireglobale.com/wp-content/uploads/2011/10/Renan-al-Afghani.pdf>.

⁶⁵ Jamal al-Din al-Afghani (v. 1838-1897) était un intellectuel persan sunnite et réformiste dont l'origine afghane est discutée.

⁶⁶ Ernest Renan, *Journal des Débats*, 19 mai 1883.

celui du « partage de l’Afrique » par les puissances européennes : ce n’est donc pas un anticolonialiste, mais, face à des figures comme celle de William Ponty, il défend une position critique.

LA BIOGRAPHIE D’UN JEUNE PARISIEN AU TOURNANT DU XX^E SIECLE

Après avoir ainsi évalué son ouvrage, nous avons voulu en savoir plus sur la personne de Quellien lui-même. Cette enquête sur la personne est le fruit de notre curiosité. Elle n’est pas de nature à modifier l’analyse de son ouvrage. Il n’est pas sans intérêt, toutefois, de considérer l’auteur dans son milieu et sa trajectoire de vie.

Pour mener cette recherche, nous avons tiré profit des « Registres matricules du recrutement (1887-1921) » des Archives de Paris⁶⁷. Une « recherche nominative » (nom et prénom) permet d’avoir accès au nom de « Alain Noël Quellien, né le 25 décembre 1885 [dans le département de la] Seine ». Son second prénom témoigne du jour de sa naissance. Des icônes ouvrent l’accès à la transcription de sa fiche de recrutement détaillée (mais résumée) et à l’image, c’est-à-dire à la reproduction photographique complète de cette fiche.

Celle-ci rassemble précisément, sur Quellien, une série d’informations, qui sont ajoutées, au fur et à mesure, par l’administration militaire, jusqu’à ce qu’il soit « tué à l’ennemi » en 1915. Quellien n’avait pas 30 ans. Il fait partie de ces générations de jeunes hommes fauchés pendant la Première Guerre mondiale.

Alain Noël Quellien est né à Paris, dans le 15^e arrondissement. Selon toutes les apparences, c’est un jeune homme de petite ou moyenne bourgeoisie. Il est alors « étudiant », au moment du recrutement, en 1904, et habite 19 rue Vauquelin, à Paris 5^e, au domicile de ses parents. Son père, dont le métier n’est pas indiqué, étant décédé, seule sa mère y vit. On ne sait pas s’il avait des frères et sœurs. Il était peut-être fils unique, mais nous n’avons aucune indication sur ce point⁶⁸. Le fait qu’il soit étudiant (« élève à l’École des Langues orientales vivantes ») indique qu’il avait fait des études secondaires. Selon le signalement, il mesure 1m 65. Il a les cheveux blonds et les yeux bleus. Il a le « niveau 5 d’instruction générale » (qui est le niveau le plus élevé, réservé aux bacheliers et aux titulaires de diplômes universitaires). Pour le « niveau d’instruction militaire », il est déclaré « exercé », ce qui indique qu’il a reçu une formation militaire, sans autre précision.

Au moment du Conseil de révision, il a choisi d’être « engagé volontaire pour 3 ans », ce qui est fait « à compter du 11 novembre 1904 », à Paris. L’engagement volontaire d’un jeune homme permet alors à celui-ci de choisir son arme. D’autre part, il a demandé à bénéficier de « l’avant dernier alinéa de l’art. 59 de la loi du 15 juillet 1889 comme élève à l’École des Langues orientales vivantes », ce qui a pour effet de réduire son temps de service à un an⁶⁹. L’arme choisie est l’Infanterie. Il est affecté au 102^e Régiment d’Infanterie, cantonné à Chartres et à Paris. « Arrivé au corps le 13 novembre 1904 », « il est nommé caporal le 23 septembre 1905 » et « sergent le 23 mars 1906 ». Il est rendu à la vie civile le 23 septembre 1905 (soit après moins d’un an de service), avec un certificat de « bonne conduite ». Il passe « dans la réserve de l’armée d’active le 11 novembre 1907 ».

« Il a obtenu en 1907 le diplôme d’élève breveté de l’École des Langues orientales vivantes », sans que l’on sache quel cursus de langue il avait suivi. Ce document militaire ne mentionne pas, toutefois – puisqu’il avait été rendu, entre temps, à la vie civile – qu’il soutient, le 25 mai 1910, une thèse de doctorat à la Faculté de droit de l’université de Paris. Nous allons y revenir.

Quellien accomplit plusieurs « périodes d’exercices » au 102^e Régiment d’Infanterie (du 26 août au 22 septembre 1907, du 8 au 30 novembre 1911, du 1^{er} au 17 avril 1913). Il est « rappelé à l’activité par décret

⁶⁷ <http://archives.paris.fr/s/17/-ats-signalétiques-et-des-services-militaires/> (consulté le 16 février 2020). Une consultation antérieure avait donné une URL légèrement différente. Selon la notice de présentation : « Ils contiennent par classe, par bureau et dans l’ordre numérique croissant des numéros matricules, les états signalétiques et des services des soldats retraçant leur parcours militaire, leurs éventuelles condamnations, leurs lieux de résidence successifs (un soldat pouvait être rappelé jusqu’à l’âge de 45 ans). Sont également indiqués pour chaque soldat : ses nom, prénoms, domicile, ainsi que ceux de ses parents ; ses date et lieu de naissance, de mariage le cas échéant ; son niveau d’instruction et son signalement (taille, couleur de yeux, cheveux...) ». Une fiche à son nom figure aussi sur le site « Mémoire des hommes » du ministère des Armées : <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/m005239fd539364f>, mais elle est plus succincte.

⁶⁸ Le « secours ... accordé à la famille » à sa mort peut laisser penser qu’il était considéré comme « soutien de famille ».

⁶⁹ Selon la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement militaire, l’engagé volontaire admis sur concours dans l’une des Grandes écoles pourra être libéré après un an sous les drapeaux, au lieu de deux ou trois ans.

de mobilisation générale du 1^{er} août 1914, le 12 août 1914 ». Quelques mois plus tard, le 16 janvier 1915, il est « tué à l'ennemi, au combat du Bois-le-Prêtre »⁷⁰. Un « secours de 200 francs⁷¹ est accordé à sa famille le 1^{er} juin 1915 ». « Précédemment inhumé au cimetière annexe de Montauville a été transféré Nal [Nécropole nationale] de Montauville (Meurthe-et-Moselle) le 25 juin 1924, tombe n° 673 ».

La biographie, assurément bien courte, de Quellien étant ainsi reconstituée, une autre source d'information va nous ramener plus directement à l'ouvrage qui nous intéresse.

LA THESE DE DOCTORAT EN DROIT

Comme cela a déjà été signalé, l'ouvrage de Quellien est, à l'origine, une thèse de doctorat en droit soutenue à la Faculté de droit de Paris. Nous avons donc recherché l'exemplaire de soutenance. Selon les précisions données par l'ABES, les thèses dites aujourd'hui « anciennes » (fin XIX^e-1950 environ) « étaient alors soutenues dans une version imprimée [...]. Ces exemplaires comportent donc une mention d'imprimeur (voire de libraire-imprimeur), mais ils sont bel et bien les exemplaires de soutenance »⁷². En d'autres termes, les exemplaires de soutenance de la thèse de doctorat de Quellien sont sous une forme imprimée. Plus concrètement, l'exemplaire de soutenance et le livre imprimé, diffusé ensuite qui est celui que nous connaissons, sont, en l'occurrence totalement identiques, avec le même éditeur, le même contenu et le même nombre de pages, à une seule exception, qui est celle de la couverture⁷³.

Celle-ci indique, en effet, la date de soutenance et la composition du jury – deux indications absentes de l'ouvrage destiné au public. On peut ainsi lire, sous l'enseigne de l'université de Paris, Faculté de droit, qu'il s'agit d'une « Thèse de doctorat présentée et soutenue le mercredi 25 mai 1910, à 3 heures », avec la composition du jury suivante :

Président : M. LESEUR, professeur
Suffragants : MM. GIDE, professeur
PERREAU, professeur

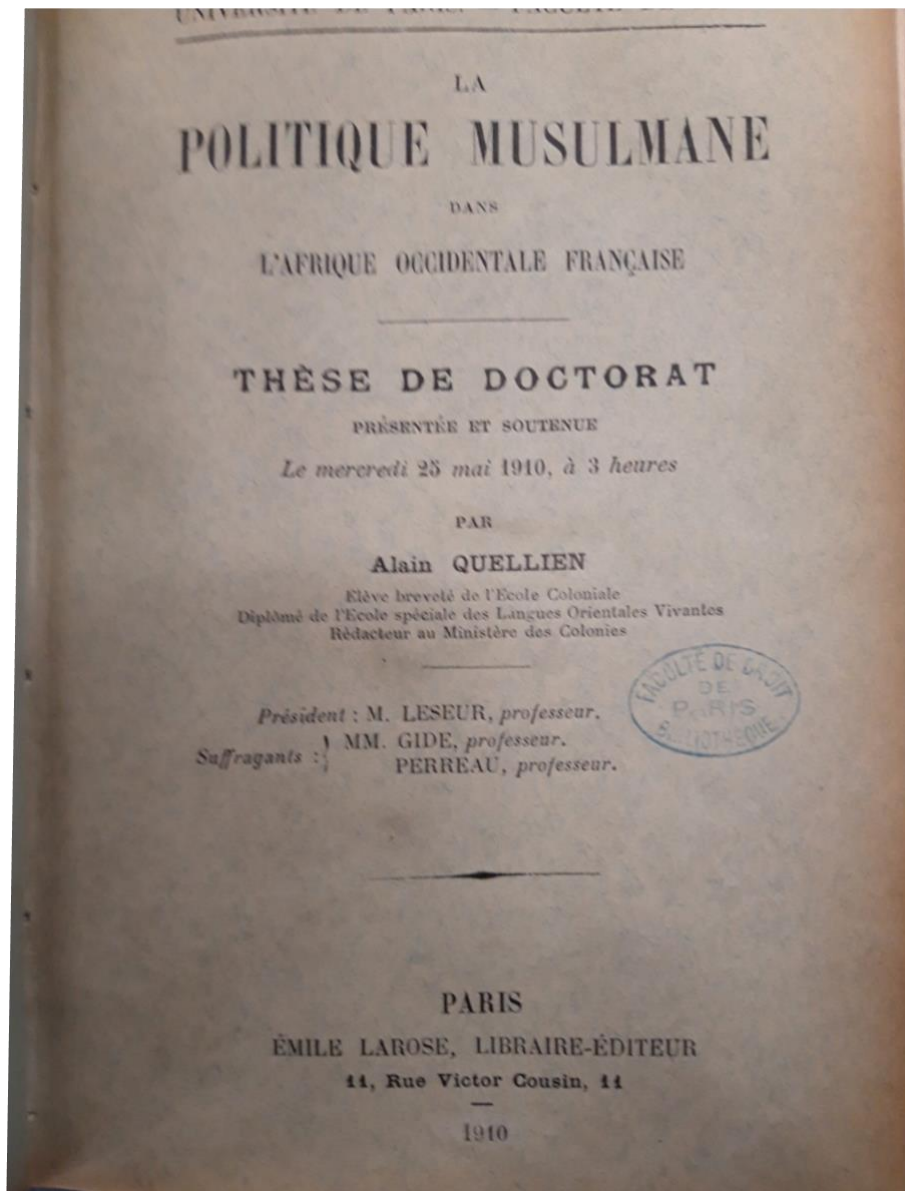
⁷⁰ Bois-le-Prêtre, en Lorraine (sur la commune de Montauville à quelques kilomètres à l'ouest de Pont-à-Mousson, département de Meurthe-et-Moselle), a été le lieu de nombreux et violents combats de septembre 1914 au mois d'août 1915. En septembre 1915, la ligne de front va se positionner à cet endroit et ne plus bouger. Le nom de Bois-le-Prêtre a été donné à une voie publique du 17^e arrondissement à Paris.

⁷¹ Selon le convertisseur de l'INSEE, la valeur actuelle serait de 557,09 euros. « Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 200,00 anciens francs en 1915 est donc le même que celui de 557,09 Euros en 2015 ». <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>. Cette équivalence est évidemment purement indicative. Cette somme, cependant, paraît modeste au regard de la perte d'un soutien de famille auprès de sa mère veuve. Il faudrait comparer avec d'autres cas du même genre.

⁷² ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur). Échanges autour des consignes de catalogage des thèses. Questions/Réponses. Mis en ligne : 15 avril 2019. Question et réponse sur les thèses anciennes : « Le cas des thèses anciennes (fin 19^e -1950 environ) a été plusieurs fois évoqué dans des mails (de juillet 2017 notamment) ».

http://moodle.abes.fr/pluginfile.php/7937/mod_resource/content/1/2019_QuestionsReponsesCatalogageTheses.pdf

⁷³ Nous remercions vivement Mme Sandrine Lagore, conservatrice à la bibliothèque Cujas, qui nous a permis de démêler cette confusion entre les deux versions et a aimablement retrouvé et mis à notre disposition l'exemplaire de soutenance.



Cliché pris par nos soins à la Bibliothèque Cujas (février 2019)

Nous avons cherché à en savoir plus sur la composition de ce jury.

Le président est Paul, Pierre, Auguste Leseur (1856-1921), professeur de législation coloniale à la Faculté de droit de Paris⁷⁴. Jean-Michel Guieu a consacré un article aux « juristes internationalistes français » de la Belle Époque :

Dans une période – écrit-il – marquée à la fois par la montée progressive des tensions internationales et par l'intérêt nouveau des États pour l'organisation de la paix (conférences de la Paix de La Haye de 1899 et 1907), les internationalistes français cherchèrent à imposer le droit comme le meilleur moyen de réguler les rapports internationaux et de maintenir la paix internationale. Ils développèrent les idées d'interdépendance croissante des États au sein d'une communauté internationale, d'épuisement économique et moral des sociétés européennes sous le régime de la « paix armée », de civiliser la guerre et de recourir à l'arbitrage international⁷⁵.

Il cite, parmi ceux-ci, Paul Leseur, lorsqu'il était auparavant professeur de droit à Lyon :

⁷⁴ http://siprojuris.symogih.org/siprojuris/enseignant/50053?qt-siprojuris_actr_tabs=0

⁷⁵ Jean-Michel Guieu, « Les juristes internationalistes français, l'Europe et la paix à la Belle Époque », *Relations internationales*, 2012/1, n° 149, pp. 27 – 41, mis en ligne sur Cairn.info le 30/05/2012 : <https://doi.org/10.3917/ri.149.0027>. Nous avons utilisé la mise en ligne de Cairn, qui n'est pas paginée (seulement les numéros de paragraphes). Cette citation est extraite du résumé de l'article.

Paul Leseur, professeur à la faculté de droit de Lyon, faisait pour sa part un usage fréquent du terme de « solidarité » dans son Introduction à un cours de droit international public (1893), décelant parmi les membres de la communauté internationale un « instinct de solidarité », « le sentiment qu'ils ont besoin les uns des autres »⁷⁶.

Ce sont les idées que développera Aristide Briand après la Première Guerre mondiale, à l'opposé des discours militaristes et revanchards.

Charles Gide (1847-1932), oncle d'André Gide, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris, auteur d'un manuel, *Principes d'économie politique*, qui eut un très grand succès éditorial⁷⁷, est considéré comme le dirigeant historique du mouvement coopératif français. C'est un théoricien de l'économie sociale : il se présente, en effet, aussi comme « professeur d'économie sociale » à la Faculté de droit. En 1896, il est le co-fondateur de la *Revue du christianisme social*, point de départ du mouvement du même nom, qui rassemble, dans les milieux protestants, des « socialistes chrétiens » pacifistes, désireux de « combattre la misère ouvrière ». Charles Gide a été dreyfusard⁷⁸ et il était membre de la Ligue des Droits de l'homme. Il est devenu professeur au Collège de France (1921-1930).

Charles Gide n'est pas tourné vers les affaires coloniales, mais il a rédigé, en 1904, une préface à un ouvrage de Jacques Dumas, *La colonisation. Essai de doctrine pacifiste*, qui souligne tout à la fois son ouverture et son ambiguïté. Marque de l'époque, le diagnostic le plus lucide côtoie des considérations patriotiques. La préface commence par une dénonciation sans réserve :

« La colonisation pacifiste » ? L'accouplement de ces deux mots paraît une ironie car, jusqu'à ce jour la colonisation n'a été que la forme la plus cruelle de la guerre, celle qui n'est même pas atténuée par le droit des gens mais au contraire aggravée par le « droit de chasse ». C'est le seul mot qui convienne pour désigner les rapports qui ont existé dans le passé – et même en maints endroits dans le présent – entre cet animal de proie qui est le colon et ce gibier qui est l'indigène.

Mais il met en garde ensuite contre tout « malthusianisme colonial » de la part de la France, ce qui laisserait « à d'autres peuples la charge et l'honneur de peupler la terre et de frapper le monde à leur effigie. Il faut donc coloniser, mais il faut le faire pacifiquement ». Suit un long développement, « écologiste » avant la lettre : « Et toutes choses ayant vie, arbres, fleurs, bêtes sauvages, à plus fortes raisons races humaines, valent la peine d'être conservées [...]. Nous commençons aujourd'hui à déplorer la destruction stupide de tant d'espèces végétales et animales qui vont laisser la terre attristée et dépeuplée ». Et il termine par son adhésion à un « généreux programme esquissé par M. Jaurès » qui prévoit des écoles et des dispensaires au Maroc⁷⁹.

On évitera de juger l'ensemble de ces propos, de façon anachronique, à l'aune de nos seules valeurs actuelles. Ils représentent, pour l'époque, des positions politiques avancées si on les compare à la littérature colonialiste.

Camille Perreau (1866-1952), était un professeur agrégé de droit, à Aix-en-Provence et Marseille, puis, à partir de 1904, à Paris. Il enseigne l'économie politique (il est l'auteur d'un *Cours d'économie politique*, 1914-1916). C'est un « pionnier libéral » en économie politique⁸⁰. Il a été député des Bouches-du-Rhône de 1898 à 1902, inscrit au groupe « républicain radical et indépendant », un groupe parlementaire qui se situe dans la mouvance républicaine et laïque.

Voici donc un jury relativement éclectique, où les affaires coloniales ne sont pas dominantes, et dont la composition est républicaine, dans un arc qui va d'une position plutôt militante (Charles Gide) à un radicalisme modéré et libéral (Camille Perreau), en passant par un défenseur de la paix et de la négociation dans les relations internationales, versé, en outre, dans la législation coloniale (Paul Leseur). Sans vouloir sur-interpréter cette configuration, qui devait obéir à d'autres considérations que politiques, c'est un jury qui s'accorde avec les positions intellectuelles « ouvertes » de Quellien. Il est dommage que les informations

⁷⁶ *Ibid.*, paragraphe 9.

⁷⁷ On relève une 26^e édition en 1931 (source SUDOC).

⁷⁸ Affaire Dreyfus : 1894-1906.

⁷⁹ Jacques Dumas, *La colonisation. Essai de doctrine pacifiste*. Paris, Giard et E. Brière (Collection : Bibliothèque pacifiste internationale), 1904, préface de Charles Gide, pp. V, VIII et IX.

⁸⁰ Lucette Le Van-Lemesle, *Le Juste ou le riche : L'enseignement de l'économie politique 1815-1950*, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013. Consulté en ligne. Voir aussi la « notice de personne » du catalogue de la BnF et celle des parlementaires de la Chambre des députés : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/5806

disponibles ne nous permettent pas d'identifier le directeur de cette thèse. Dans l'usage académique actuel, ce n'est pas le président de jury, et, entre Camille Perreau et Charles Gide, nous opterions volontiers pour le second, mais ce n'est là qu'une hypothèse : il n'y a pas de remerciements et son nom ne figure pas en bibliographie, comme l'usage actuel pourrait permettre également de le retrouver.

Selon l'usage académique de cette époque, la thèse étant déjà imprimée, il suffisait d'un simple changement de couverture au volume pour en faire un ouvrage commercialisé dans le public. Le livre a été imprimé, dès la version de soutenance, chez un éditeur qui a pignon sur rue, Émile Larose, à quelques pas de la Faculté de droit, rue Victor Cousin. C'est alors l'un des principaux éditeurs des publications coloniales⁸¹. C'est là le signe d'une notoriété naissante de l'auteur, sans doute appuyé par l'un de ses maîtres. Pour autant, il n'est pas sûr que l'ouvrage ait eu une influence majeure sur la conduite des politiques musulmanes de la France. À l'exception de Delafosse (1912), nous ne l'avons guère vu cité. D'autres auteurs plus influents et ayant l'expérience du terrain, tels Marty, Brévié, et Delafosse lui-même, allaient occuper la scène⁸². En 1918, Paul Marty mentionnait à son tour le terme « islamophobie », mais sans aucune référence à Quellien⁸³. Alain Quellien n'avait pas la même stature que ces acteurs de terrain de la politique musulmane. Son travail est, redisons-le, un exercice de doctorat écrit de seconde main, sans connaissance directe de « l'Afrique occidentale française ». Les travaux des officiers et administrateurs en poste vinrent constituer un corpus d'expériences, de connaissances et de prises de positions, qui rendirent assez vite périmé le travail en bibliothèque de Quellien (*an armchair anthropologist*, le qualifierait-on en anglais). Du moins le thème et le titre de son livre avaient-ils pu, un moment, accrocher les lecteurs. Ce livre eut certainement un succès d'estime par son sujet, par la démonstration plus ou moins à contre-courant qu'il proposait et par la notoriété de son éditeur, mais il pesait peu face aux « poids lourds » de la politique et de la science coloniales. Les partisans de la manière forte, pour leur part, durent l'oublier. Il n'était pas de leur bord. Ce n'est pas Quellien, par exemple, qui servait de référence, entre 1900 et 1913, aux troupes françaises engagées au Tchad, dans une guerre sans merci contre une confrérie musulmane, la Sanūsiyya⁸⁴, mais plutôt un médiocre pamphlet de dénonciation publié une trentaine d'années plus tôt, en 1884⁸⁵, sous le label de la Société de Géographie de Paris, par Henri Duveyrier (1840-1892), un explorateur chez les Touareg Ajjer qui avait eu son heure de gloire dans les années 1860.

CONCLUSION

Quellien fut sans doute l'inventeur du terme « islamophobie » et, par-là, la démonstration a été faite que la diffusion de ce terme ne remonte pas à la révolution iranienne, comme cela avait pu être un temps évoqué,

⁸¹ Ainsi, par exemple, le *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF*, qui publie, à partir de 1916, les travaux de ceux qu'on a appelés les « administrateurs-savants », ou le monumental *Haut-Sénégal-Niger*, de Maurice Delafosse, en 1912, déjà cité.

⁸² Paul Marty (1882-1938), officier d'Affaires musulmanes, en charge du service des Affaires musulmanes, au Gouvernement général de l'AOF de 1913 à 1922, rassembla les connaissances administratives sur l'islam dans les différentes colonies de l'AOF dans une série de monographies. Marty a publié, entre 1913 (*Les Mourides d'Amadou Bamba*) et 1930 (*L'Islam et les tribus dans la colonie du Niger*), une dizaine de monographies par colonies. Tout en étant descriptifs, ses ouvrages, issus des rapports des administrateurs locaux et de ses propres enquêtes, défendent une politique de surveillance de l'islam et de soutien aux musulmans jugés favorables. Jules Brévié (1880-1964), *Islamisme contre naturisme au Soudan français : essai de psychologie politique coloniale* (Paris, Leroux, 1923), qui fut Gouverneur général de l'AOF (1930-1936), puis de l'Indochine, avant de devenir ministre de l'Outre-mer et des Colonies dans le gouvernement Laval, à Vichy, en 1942-1943. Il fut ensuite déchu de son grade et privé de sa pension de retraite.

⁸³ « Il faut reconnaître pourtant que, de 1908 à 1911, il y eut dans la région de Touba, quelques motifs susceptibles d'éveiller véritablement les soucis de l'administration, et qui étaient plus objectifs que l'islamophobie ambiante » (Paul Marty, *L'Islam en Guinée : Fouta-Diallon*, qui a été publié en plusieurs livraisons dans la *Revue du monde musulman*). La citation en question se trouve dans le vol. XXXVI de la *Revue du Monde musulman*, 1918-1919, p. 174. Une nouvelle édition, en volume distinct, mais dont le titre et le contenu sont identiques, a été publiée trois ans plus tard : Paris, Ernest Leroux, 1921. La même citation se trouve p. 119. Touba, en Guinée (à distinguer de la Touba mouride du Sénégal), était un centre important de lettrés de l'ethnie savante diakhanké et de confrérie qadiri.

⁸⁴ Les troupes françaises ont attaqué et pris possession de la *zāwiya* sanūsi de Bir Alali, près du lac Tchad, en 1901-1902, et enlevé, en 1913, une série de *zāwiya* sanūsi aux abords du massif du Tibesti : Aïn Galakka, les deux Ounianga, et Gouro. Ces combats, initiés par les commandements français, furent d'une extrême violence. Voir Marielle Debos, « Violence de masse et résistance 'TCHAD 1900-1960' » : <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/tchad-1900-1960>, 27 mars 2008 – qui rappelle cette succession de combats et de massacres et les insère dans une longue série. Nous avons étudié particulièrement cette question : Jean-Louis Triaud, *Tchad 1900-1902. Une guerre franco-libyenne oubliée ? Une confrérie musulmane, la Sanūsiyya, face à la France*. Paris, L'Harmattan, 1987, et *La Légende noire de la Sanūsiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840-1930)*. Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, 2 volumes.

⁸⁵ Henri Duveyrier, *La Confrérie musulmane de Sidi ben Ali es-Senousi et son domaine géographique en l'année 1300 de l'Hégire = 1883 de notre ère*. Paris, Société de Géographie [de Paris], 1884, 84 p. Quellien cite cet opuscule dans sa bibliographie finale mais n'en fait pas usage.

mais qu'il a une histoire « française » beaucoup plus ancienne. Il a été « déterré » par une recherche d'archéologie terminologique, que nous avons suivi à la trace et qui, en amont, nous a amené à la thèse de droit de 1910 de Quellien. La vulgarisation par la voie d'Internet a fait le reste⁸⁶.

Nous avons ainsi observé un double parcours, celui de l'homme Quellien et celui de son livre, l'un et l'autre depuis longtemps oubliés. Quellien ne mérite sans doute ni cet excès de notoriété soudaine, voire d'indignité, qu'on lui décerne parce qu'il semble avoir été le premier à utiliser, à inventer, le terme « islamophobie ». Comme l'écrivait López, il convient de distinguer le mot et la chose. Si Quellien est très probablement l'inventeur du mot, il n'est pas l'inventeur de la chose. Face aux anti musulmans notoires de son temps, il fait plutôt figure de modéré, imbu d'esprit colonial certes, mais hostile à la répression et à l'affrontement. À cette époque, cela compte.

L'AUTEUR

Jean-Louis Triaud est historien, spécialiste de l'histoire de l'islam et des sociétés musulmanes d'Afrique sub-saharienne, notamment sous la colonisation.

⁸⁶ Voir, par exemple, <https://www.bfmtv.com/societe/islamophobie-un-terme-vieux-d-un-siecle-mais-toujours-conteste-1801374.html>. On ne rappelle pas toujours le rôle de López et, à sa suite, de Hajjat et Mohammed, dans la mise en évidence de cette filiation terminologique.